

## Dossiers thématiques

# La place des collectivités territoriales dans les négociations sur le climat : Bilan de la COP21 et perspectives en 2016

### Sommaire :

- 1) Les collectivités territoriales dans l'Accord de Paris
- 2) La voix des collectivités lors de la COP21
- 3) La mobilisation citoyenne en Ile-de-France pendant la COP21
- 4) Les principales coalitions d'acteurs et de collectivités locales engagées pour le climat
  - Sommet Mondial Climat et Territoire – Climate Chance
  - Convention des Maires et The Compact of Mayors
  - CCFLA : Alliance des villes pour le leadership de la finance climatique
  - Initiative « *mobilize your city* »
  - Transformative Action Plan
  - Five-Year Vision Plan
- 5) Et après la COP21 : pistes et recommandations pour les activités de collectivités membres de CUF
- 6) Annexes :
  - Comptes rendu des divers conférences et évènements auxquels l'équipe de CUF a participé/assisté
  - Glossaire
  - Bonus à part - Diaporama de présentation « CUF et la COP21 »



## 1) Les collectivités territoriales dans l'Accord de Paris

L'Accord de Paris et plus généralement la COP21 a permis une valorisation sans précédent des « autorités locales et infranationales », pour reprendre les termes du traité. En effet, l'Accord qui a été adopté promeut la coopération régionale et l'action des autorités locales comme un moyen de pousser les Etats ainsi que tous les autres acteurs d'un territoire à mener à bien des actions climatiques plus ambitieuses, reconnaissant ainsi son rôle moteur de changement.

Cette reconnaissance s'est premièrement exprimée la tenue d'une journée dédiée aux gouvernements locaux « *subnational day* » le 8 décembre dans le cadre du Lima Paris Action Agenda ou Agenda des solutions, pendant laquelle les gouvernements locaux ont pu proposer leurs solutions pour le climat et obtenir de la part des Etats une reconnaissance de leur rôle dans la lutte contre les dérèglements climatiques.

Les Etats s'engagent ainsi formellement, dans l'Accord adopté et dans le cadre d'un plan de travail sur le renforcement des capacités sur les 5 années à venir, à « *favoriser la coopération mondiale, régionale, nationale et infranationale* », ainsi qu'à « *recenser les possibilités de renforcer les capacités aux niveaux national, régional et infranational* » (§74 de la décision).

Cet engagement montre en somme que les autorités locales, ainsi que de nombreuses composantes de la société civile, sont perçues comme des composantes clés dans l'adaptation de nos sociétés aux changements à venir (article 7§2 de l'Accord de Paris).

Enfin en ce qui concerne les pays en développement, le renforcement des capacités des autorités locales a été particulièrement mis en avant comme un moyen de s'approprier les savoir-faire en matière d'adaptation (article 11§2), valorisant ainsi l'action internationale des collectivités comme moyen pour les collectivités de renforcer mutuellement leurs capacités.

## 2) La voix des collectivités lors de la COP21

Le rapport d'orientations des sénateurs M. Dantec et M. Delebarre en 2013<sup>1</sup> insistait fortement sur le renforcement de l'action internationale des collectivités pour mettre en commun et pour optimiser des outils de lutte contre le changement climatique, avertissant ainsi que la prise en compte des collectivités était essentielle à la réussite de la mise en œuvre de l'accord de Paris. Les contributions nationales rendues par les Etats en amont de la COP21 confirme ces attentes : à elles seules, elles ne permettront pour l'instant de limiter le réchauffement climatique à 3°C tout au mieux.

L'enjeu pour les collectivités locales par conséquent a été de démontrer en amont et pendant la COP21, que malgré la dimension interétatique des négociations, la mise en œuvre des engagements dépendra largement de l'action des acteurs locaux qui ont les compétences, le savoir-faire ainsi que la responsabilité (les zones urbaines étant responsables aujourd'hui de 70% des émissions de gaz à effet de serre mondiales), pour s'engager de manière plus ambitieuse et plus concrète que les Etats.

---

<sup>1</sup> Rapport des sénateurs Ronan Dantec et Michel Delebarre, sur la Lutte contre les changements climatiques et le rôle des collectivités territoriales, remis le 17 septembre 2013 au Premier ministre. Synthèse en ligne : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Syntheses\\_propositions\\_rapport\\_CT\\_Climat\\_cle0451ef.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Syntheses_propositions_rapport_CT_Climat_cle0451ef.pdf) et pour l'accès au rapport complet : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/climat/actualites-liees-au-dereglement-climatique/actualites-2013-liees-au-dereglement-climatique/article/lutte-contre-les-changements>

Plus concrètement lors de la COP21, les collectivités ont été perçues comme le chaînon manquant à intégrer de ces négociations ; de divers acteurs sont intervenus pour valoriser le lien entre coopération et climat. Ce rendez-vous a donc permis de confirmer la rencontre entre l'agenda des collectivités en matière de climat et l'agenda mondial, et par conséquent **plusieurs raisons encouragent le rapprochement entre les politiques publiques liées au développement durable et aux relations internationales.**

C'est premièrement l'occasion de **faire état des intérêts locaux que partagent certains territoires en termes de climat qu'ils soient d'ordre géographiques, économiques et sociales ou simplement administratifs.** La COP21 a permis aux gouvernements locaux, en collaboration avec d'autres acteurs, de poser les jalons de ce que serait un système de coopération mondiale pour pouvoir échanger les compétences acquises et faire part de ses obstacles respectifs. La coopération entre la région Ile-de-France et les collectivités de l'ancienne région de Dakar autour de la réalisation d'un Plan climat territoire intégré (PCTI) a démontré le potentiel d'incubateur de la coopération ; le plan climat réalisé dans la région de Dakar a permis à la région Ile-de-France en retour d'affiner sa propre stratégie d'intégration des politiques territoriales.

De cette mise en commun des expériences découle directement un deuxième intérêt, **la mise en commun des moyens humains et financiers nécessaires.** En effet le partage des informations, des bilans et des expertises techniques peut accélérer la prise de décision et la répliquabilité des mesures à moindre coût. Dans la section 4 de ce document, plusieurs initiatives sont ainsi détaillées qui permettent de dépasser les coopérations de territoire à territoire ou de comptabilisation des efforts par territoire, au profit d'un « passage à l'échelle ».

Enfin, penser les politiques territoriales liées à l'environnement et les relations internationales permet de **valoriser l'impact des collectivités locales sur l'objectif mondial du +1,5°C, et ainsi de légitimer leur accès aux fonds internationaux,** de plus en plus destinés à financer des projets liés à la lutte contre le changement climatique et enclins à faire confiance aux gouvernements locaux. L'accès aux financements directs était une des revendications phares du sommet climat et territoires, reporté dans sa déclaration finale « Il nous apparaît essentiel que les collectivités territoriales des pays en développement aient un accès facilité aux fonds internationaux, comme le Fonds vert ».

## **Sommet des Elus locaux pour le climat, Hôtel de ville de Paris, le 4 décembre 2015**

Photo libre de droits



La maire de Paris, Anne Hidalgo, et Michael Bloomberg, envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour les Villes et les changements climatiques et ancien maire de New York, ont coprésidé le Sommet des Elus locaux tenu le 4 décembre à l'Hôtel de Ville de Paris. A cette occasion, près de 800 maires de tous les continents sont venus pour présenter leurs solutions et réaffirmer leurs engagements pour une politique climatique des villes et territoires locaux ambitieuse.

Hormis ces échanges de bonnes pratiques, cette journée organisée par les réseaux de collectivités C40, CLGU et ICLEI a débouché sur l'adoption par tous les élus locaux présents de la « Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris – Une contribution décisive à la COP21 », remise à Ban Ki Moon, Secrétaire Général des Nations-Unies et Laurent Fabius le lendemain.

L'objectif de ce sommet allait donc au-delà d'une simple prise de position et visait à envoyer un signal fort aux Etats négociant parallèlement au Bourget. Ainsi les signataires se sont engagés en amont à dépasser les objectifs qui seraient formulés dans l'Accord de Paris, notamment par :

- La réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre de 80% d'ici 2050 ou atteindre le 100% énergies renouvelables.
- La réduction de plus de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles sur leurs territoires pour combler l'écart entre les contributions nationales des Etats et le niveau d'émissions nécessaires pour rester en dessous des 2°C d'augmentation.

La Déclaration prévoit également la production de plan d'action pour la résilience des territoires en intégrant les citoyens à travers des mécanismes participatifs, le développement de la coopération entre les différents types d'acteurs et le soutien aux initiatives des réseaux de villes et régions.

Retrouvez la déclaration complète ici : <https://api-site.paris.fr/images/76938>

### **L'espace génération climat**

*Jouxtant le lieu des négociations, ce « village » a regroupé pendant toute la durée de la COP21 des espaces de conférences, centre de médias, lieux de partage et de restauration et des exposants globalement répartis en ONG, en collectivités et services de développement durable, agences de développement, fondations, ...*

*Bien évidemment, plusieurs collectivités ont eu également accès à la « zone bleue », la zone de négociations elle-même. Le plaidoyer principal étant opéré par ICLEI, C40, Ville de Paris, CGLU.*



Photo : entrée de l'Espace générations climat, au Bourget

### **Listes des collectivités françaises et des associations de collectivités présentes au Bourget :**

- Conseil Régional Ile-de-France
- Région Guyane
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – MedCOP21
- Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis
- Conseil Départemental du Val-de-Marne
- Ville de Rosny-sous-Bois
- Association de Régions de France
- Cités Unies France (panneaux d'exposition en commun avec la DAECT et l'ARENE IdF)



Figure 2 Stand de la Ville de Rosny-sous-Bois



Figure 1 Stand du département de la Seine-Saint-Denis



Figure 3 Stand de la Région Ile-de-France



Figure 4 Exposition commune CUF/DAECT/ARENE IdF

### 3) La mobilisation citoyenne en Ile-de-France pendant la COP21

Face à l'état d'urgence, une mobilisation dans l'espace public n'a pas été chose aisée. Le 29 novembre, jour précédent l'ouverture de la COP21, sur la place de la République, Avaaz avait appelé « nos **chaussures** à marcher pour nous » - ainsi plusieurs milliers de paires de chaussures étaient disposées sur toute la place. La Coalition climat et ATTAC en particulier, organisaient le même jour des **chaînes humaines** autour de plusieurs thématiques : "Protéger la nature, c'est sauver notre futur !", "Premiers affectés et premiers en résistance !", "Nous savons qui sont les responsables du changement climatique !", "Nous sommes les solutions !" et "Pas d'emplois sur une planète morte !". A Paris, 10.000 personnes ont ainsi participé à cette chaîne. Enfin, grâce à [www.march4me.org](http://www.march4me.org), il était possible de demander à quelqu'un d'autre dans le monde de « marcher à sa place ».



Crédit photo droite :AFP, ci-dessus : ATTAC

Les 5-6 décembre, à Montreuil, la Coalition climat 21 organisait le « **Sommet citoyen pour le climat** » comprenant lieux de débats, village des alternatives, marché paysan.

Les 7 au 11 décembre, la Coalition climat 21 prenait ses quartiers au 104 pour la « la **zone d'action pour le climat** », proposant débats, lieux de retrouvailles informels, formations militantes, créations artistiques et projections, brainstorming sur les luttes menées et à mener, coin librairie, cours de yoga, assemblée générale quotidienne... un vaste laboratoire d'idées où chacun trouve sa place.

Enfin, le 12 décembre, jour de la clôture effective de la COP21, trois actions majeurs ont jalonné la journée : à l'appel d'Alternatiba et plusieurs ONG, des points de rencontres lumineux étaient formés par petit groupe dans tout Paris, formant en géolocalisation les trois mots suivants : Climate – Justice – Peace ([v.climatejusticepeace.org](http://v.climatejusticepeace.org)).



Photos : Alternatiba



Midi, sur l'avenue de la Grande armée, sur la route menant au quartier d'affaires de la Défense, 350.org a appelé à former des **lignes rouges**- symbole de ce qu'il ne faut pas franchir et pour dénoncer les crimes climatiques. Ce symbole était également repris par des ONG, au Bourget, en zone de négociation. Les représentants des communautés autochtones et les plus touchées étaient en tête de cortège.

14h : rassemblement final, un vrai cette fois-ci, autorisé par la préfecture de police, avait lieu au Champ de mars afin de déclarer **l'état d'urgence climatique**, et marquer ainsi la vigilance de la société civile sur les processus de négociation. « Nous sommes le pouvoir, nous sommes la planète ».

Photo Coalition climat21 et photo libre de droits



Plus d'informations et d'images sur la mobilisation : [www.coalitionclimat21.org](http://www.coalitionclimat21.org)

Mais la mobilisation s'est également exercée au Bourget, par un village de la société civile, des « happening » et en zone de négociation. Ainsi, par exemple, après un refus de l'Inde de se prononcer pour 100% d'énergie renouvelable, Avaaz a tournée des vidéos de Chennai sous les eaux, images ensuite projetées, accompagnées de messages venant de toute l'Inde sur un écran géant au cœur de l'espace des négociations. Le lendemain, les médias annonçaient le changement d'avis du Premier ministre...

#### 4) Les principales coalitions d'acteurs et de collectivités locales engagées pour le climat

*L'enjeu pour les gouvernements locaux n'était pas seulement de s'introduire dans les négociations entre Etats mais également de démontrer leur capacité d'innovation sur leurs territoires et dans la manière de coopérer à l'échelle internationale.*

*De cette volonté sont ressorties plusieurs initiatives qui visent un passage à l'échelle de leurs actions, et qui témoignent d'une mutation progressive des négociations liées au climat sur la scène internationale. Les 6 coalitions ou initiatives que nous avons choisies de détailler ci-dessous montre ainsi la capacité des différents types d'acteurs de se coordonner, entre eux et avec les Etats, dans un cadre commun et mondial, et ainsi de peser dans les grandes instances internationales. A cet égard, le Five-Year Vision (voir 4.f) confirme cette tendance et matérialise l'endossement par les Etats du travail réalisé et du rôle croissant acquis par ces acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques.*

##### a. Sommet Mondial Climat et Territoire – Climate Chance

Le 1<sup>er</sup> Sommet Mondial Climat et Territoires s'est tenu à Lyon le 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015, en collaboration avec la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et sous le Haut Patronage du Président de la République française.

Ce Sommet de Lyon fut le **principal rendez-vous des acteurs non-étatiques, invités par le « groupe des collectivités territoriales » avant la COP21** (« constituency » selon la terminologie des Nations Unies), pendant lequel ils ont pu exposer leurs engagements pour le climat à travers **10 ateliers thématiques** : adaptation, économie, partenariat, planification, forêt, agriculture, énergie, éducation, transport et financement.



Photo : séance de restitution du sommet de Lyon, 2 déc 2015 au Bourget, libre de droits

Ce sommet a donné lieu à **une déclaration politique** défendant une approche territoriale de l'action climatique par l'ensemble des catégories d'acteurs représentées, ainsi qu'un accès facilité aux financements climats aux territoires. D'une manière générale, les préconisations

portaient sur le fait d'intégrer les acteurs non-étatiques aux mécanismes de décisions et de financements internationaux et nationaux.

Une version actualisée de cette déclaration a été présentée devant les Etats dans la zone de négociation du Bourget le 2 décembre. A cette occasion, **le deuxième rendez-vous de ce Sommet a été acté, il se tiendra à Nantes les 26 et 28 septembre 2016.** <sup>2</sup>

Ce sommet de Nantes aspire à devenir un rendez-vous régulier des acteurs non-étatiques, **sous l'appellation Climate Chance – Climate Actors World Summit.** Il a vocation à devenir une véritable instance de réflexion et un outil politique, parallèlement au processus de négociation classique des Etats, mais en lien avec ces négociations. Il réunira plusieurs milliers de participants du monde entier et sera l'occasion de délivrer un message commun à l'approche du sommet Habitat III et de la COP22.

Vous trouverez prochainement plus d'information sur le site internet dédié [www.climatechance2016.com](http://www.climatechance2016.com). Un appel à contribution sera lancé le 15 janvier et ouvert jusqu'au 7 avril, afin de finaliser le programme en juin 2016.

## **b. Convention des Maires et the Compact of Mayors**

La Convention des Maires réunit aujourd'hui plus de 6600 gouvernements locaux en Europe réunissant plus de 200 millions d'habitants, engagés dans l'atténuation des changements climatiques. Ces collectivités se sont engagées à dépasser les objectifs de l'Union Européenne visant à réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre avant 2020, avec en moyenne un engagement de réduction de 28% de la part.

En 2015 la Convention renommé **Conventions des Maires pour le Climat et l'Energie** vise désormais une **réduction de 40% des GES d'ici 2030.** A cette occasion elle intègre désormais l'initiative de la Commission Européenne « Mayors Adapt » (<http://mayors-adapt.eu/fr/>) pour encourager les villes européennes signataires à formuler des plans précis d'adaptation. Enfin la Convention sera également **élargie à d'autres régions du monde** notamment : l'Afrique, l'Amérique Latine, la région méditerranéenne et la Chine. La Commission Européenne a appuyé en 2015 cette expansion avec un financement de 60 millions d'euros. **La première phase sera la Convention des Maires en Afrique subsaharienne** avec un financement de 10 millions.

Dans cet objectif et dans un souci de convergence, en décembre 2015 un **nouveau partenariat a été annoncé entre la Convention des Maires et the Compact of Mayors** qui sont les plus grandes coalitions d'action de collectivités au monde. The Compact of Mayors lancée cette fois-ci par le Secrétaire des Nations Unies en 2014 recense les actions prises par les villes et régions dans le monde non seulement en matière d'atténuation (comme c'était le cas pour le Convention des Maires jusqu'en 2015), mais aussi en matière d'adaptation, de planification, risques etc. Dans le cadre de ce partenariat, The Compact of Mayors se concentrera sur la transparence des données récoltées et fera le lien avec les administrations des Nations-Unies, tandis que la Convention des Maires se focalisera sur le développement institutionnel des processus politiques pour rendre possible ces actions sur le terrain.

Enfin ces deux coalitions utilisent l'outil Carbonn Registry (voir glossaire) pour rendre compte de leurs émissions de gaz à effet de serre, comme instrument reconnu de tous et aux normes internationales.

Egalement à l'initiative de C40 (voir glossaire) et ICLEI, un canevas commun et standardisé à l'échelle mondiale a été mis en place pour permettre aux signataires du Compact of Mayors de

---

<sup>2</sup> Ces déclarations se trouvent sur les pages climat du site de Cités Unies France

reporter et évaluer leurs expositions aux risques induits par les changements climatiques, appelé CRAFT (The Climate Risk Assessment Framework and Taxonomy).

**On observe donc une convergence progressive des initiatives européennes, mondiales, qui ont trait à l'adaptation, la résilience ou l'atténuation.**

Si vous souhaitez avoir plus d'information ou rejoindre The Compact of Mayors, vous trouverez le guide à l'adresse suivante (disponible seulement en anglais) :

<http://www.compactofmayors.org/resources/#tab-phase-1>

En ce concerne l'adhésion à la Convention des Maires et l'explication des différentes étapes, ils sont disponibles en français à l'adresse suivante :

[http://www.conventiondesmaires.eu/about/covenant-step-by-step\\_fr.html](http://www.conventiondesmaires.eu/about/covenant-step-by-step_fr.html)

### **c. CCFLA : Alliance des villes pour le leadership de la finance climatique**

Cette Alliance formée de plus de 40 acteurs de divers natures -coalitions de villes, banques, gouvernements nationaux et organisations de la société civiles- est naît lors du Sommet pour le climat du Secrétaire général de l'ONU le 23 septembre 2014.

Sa mission principale est l'accélération des flux de capitaux disponibles pour les villes, la maximisation des investissements dans les infrastructures bas carbone et résilientes, ainsi que combler l'écart d'investissement entre les zones urbaines dans les quinze ans à venir. Pour cela, ses membres s'engagent à améliorer la circulation des informations et coordonner leurs activités en faveur des dirigeants et institutions des villes.

En décembre la CCFLA publie son premier rapport, émettant 5 recommandations pour mobiliser les investissements pour des infrastructures urbaines durables, qui s'accompagnent chacune d'exemples et de mesures concrètes prises par certains gouvernements locaux :

- Encourager les gouvernements nationaux à adopter des politiques incitant les villes à investir dans des infrastructures résilientes et à faibles émissions.
- Appuyer les villes en adoptant un cadre fixant le prix des externalités sur le climat.
- Renforcer les outils qui peuvent appuyer les villes dans le développement de projets d'investissements.
- Collaborer avec des institutions financières locales, qui sont aptes à aider les villes dans la mise en place d'infrastructure de finance climatique.
- Mettre en place un réseau de laboratoire afin d'encourager la création d'instruments financiers et des modèles de financements innovants.

De cette Alliance est naît en décembre 2015 le Green Deal, à l'initiative du Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV), chargé de la réflexion sur le finance et gouvernance local au sein de l'alliance, et en partenariat avec notamment CGLU et Metropolis. Le Green Deal, vise à créer une facilité pour le financement des activités climatiques au niveau infranational (*Subnational Climate Finance Facility*). Cette « Facilité » prendra la forme d'un marché sécurisé pour les investisseurs soutenant les montages financiers et plans d'affaires, offrant ainsi des ressources plus facilement accessibles aux villes pour des projets d'infrastructures locales résilientes. Un groupe de travail en 2016 sera en charge de la mise en œuvre de ce Green Deal.

Vous trouverez le communiqué de presse au sujet du Green Deal sur le site du FMDV (en français) :

[http://www.fmdv.net/index.php?id=29&tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=495&cHash=fbd8a325ee8a29a24f770b123177e009](http://www.fmdv.net/index.php?id=29&tx_ttnews%5Btt_news%5D=495&cHash=fbd8a325ee8a29a24f770b123177e009)

Sur le CCFLA, vous trouverez le rapport complet de décembre (en anglais) ici : <http://www.citiesclimatefinance.org/category/resources/>

#### d. Initiative « mobilize your city » - mobilisez votre ville



« Mobilize your city » est une coalition de partenaires internationaux (agences de développement, agence de planification du transport urbain, ONG et banques de développement) qui appuie les gouvernements locaux dans les pays en développement dans la formulation de plan de transport urbain durable (Plans de mobilité urbaine durable) afin d'améliorer l'intégration des populations, l'efficacité économique et réduire les émissions de GES des transports urbains de 50% d'ici 2050. Ce plan formulé à l'échelle métropolitaine, doit s'articuler avec une Politique Nationale de Transport Urbain.

Un projet pilote en 2016 appuiera 12 villes dans 8 pays différents par un financement direct, une assistance technique et une coopération entre les villes. L'objectif est d'attendre l'engagement de **100 villes dans le monde d'ici 2020 et d'aider au moins 20 pays en développement à formuler leurs plans nationaux.**

Cette initiative est portée par la CODATU (Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transports Urbains et Périurbains) qui en a assuré la visibilité lors de la COP21 au travers de 8 événements. A cette occasion, la ministre de l'environnement Ségolène Royal a annoncé la participation du Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) à hauteur de 2 milliards d'euros. La CODATU prépare désormais les grands rendez-vous internationaux Habitat III et la COP22 pour y intégrer davantage Mobilize your city dans l'agenda mondial du climat.

Vous trouverez plus d'information sur le site de la CODATU en français : <http://www.codatu.org/actualites/mobiliseyourcity-official-launch-during-the-transport-focus-at-cop21-2/>

Cette initiative peut intéresser vos partenaires de coopération décentralisée !

Photo : vice-président de la communauté urbaine d'Agadir

#### e. Transformative Action Plan

Le Transformative Action Program est une initiative lancée par ICLEI en mai 2015 dans une volonté d'amorcer la mobilisation des collectivités sur les questions climatiques à l'échelle internationale, en amont de la COP et avant l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris en 2020. Ce programme de 10 ans cherche à mettre en réseaux les gouvernements locaux pour faciliter l'accès aux flux de capitaux existants ou potentiels ainsi que maximiser les investissements bas carbone déjà réalisés.

Plus concrètement, le **TAP rassemble chaque année 100 projets** ou plans d'actions, comptabilisés dans le **TAP Project Pipeline**, qui témoignent de l'action des collectivités en matière de climat. **2 types de projets** sont possiblement éligibles : ceux qui aspirent à une mise en oeuvre à court terme, **avant 2020**, soit dont la réalisation se fera après l'entrée en vigueur de

l'Accord de Paris, donc **post-2020**. Mais tous doivent répondre aux 3 critères du TAP et démontrer leur caractère **ambitieux, multisectoriel et inclusif**. <http://tap-potential.org/apply/>

Ces 100 projets (ou cette « Pipeline ») seront présentés chaque année lors de la COP, comme l'ont été les 100 premiers en 2015 au Bourget dont vous pouvez retrouver la liste à l'adresse suivante : <http://tap-potential.org/projects/>.

Cela vise à leur donner une visibilité lors de la COP et devant les partenaires internationaux. Le TAP prévoit l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des projets sélectionnés.

Pour postuler, il n'est pas nécessaire de faire partie du réseau ICLEI. Vous trouverez le formulaire d'inscription en français ainsi que des informations supplémentaires sur les critères de sélection sur la page suivante : <http://tap-potential.org/apply/>



Photo : pavillon ICLEI-CGLU

#### **f. Five-Year Vision Plan – plan d'action à cinq ans**

Lors de la journée thématique Villes et gouvernements locaux des négociations officielles au Bourget le 8 décembre dernier (subnational day), les Etats ont adopté un **cadre d'action pour les 5 prochaines années appelé Five-year Vision, qui vise spécifiquement les collectivités et la mobilisation de celles-ci**. Il s'articule autour de **4 axes** :

- Mettre en place des plans d'action climat et formuler des objectifs.
- Construire des stratégies résilientes de développement prenant particulièrement en compte les populations les plus vulnérables du territoire.
- Assurer les flux financiers nécessaires en améliorant la planification territoriale, tout en favorisant les innovations économiques et financières.
- Appuyer les partenariats multi-acteurs et surtout la coopération entre les différents échelons territoriaux.

Cette initiative est le fruit d'une concertation effectuée tout au long de l'année entre les **partenaires du Lima Paris Action Plan, les gouvernements locaux et les délégations nationales**. Il encourage les partenariats entre échelons infranationaux et nationaux et la mobilisation de tous les types d'acteurs, pour donner aux actions des gouvernements locaux une cohérence à l'échelle internationale, et ainsi favoriser leur intégration dans les mécanismes de négociations internationales à venir et leur considération comme arène de changement et de mise en œuvre. L'exemple de coalition multi-acteurs mis en avant est le CCFLA (voir 4c).

Les objectifs de ce cadre d'action seront affinés en vue de la COP22 à Marrakech, mais il se veut **englobant, rappelant les initiatives des acteurs non-étatiques** déjà prises (la Convention des Maires, mobilize your city, carbon registry, etc.) pour leur donner une cohérence autour de ces 4 axes principaux (la planification, la résilience, l'accès aux financements et les partenariats).

(le document peut être trouvé en bas de page sur : <http://newsroom.unfccc.int/lpaa/cities-subnationals/lpaa-focus-cities-regions-across-the-world-unite-to-launch-major-five-year-vision-to-take-action-on-climate-change/#downloads> )

## 5) L'après-COP21 : pistes et recommandations pour les activités de CUF

### a. Promouvoir la participation des collectivités aux nouvelles initiatives

Cités Unies France ambitionne d'abord, par ce document, de rendre les résultats de la COP21 comme les possibilités d'actions pour les collectivités françaises et leurs partenaires compréhensibles ! Ensuite, il s'agit de donner envie aux collectivités de s'engager ou de poursuivre leur engagement pour des projets et approches « climat » dans le champ de leur coopération internationale.

Plus généralement, la COP21 a été l'occasion de prendre connaissance d'un certain nombre d'initiatives qui nous paraissent intéressantes pour les collectivités membres de CUF. Ainsi, le décloisonnement entre services, peut aussi s'opérer autour du « bien vivre », avec les services « santé » par exemple. D'autres initiatives concernent plus particulièrement l'Afrique... CUF entend ainsi poursuivre un travail de veille pour aider les collectivités françaises à trouver des solutions, techniques et financières, parmi la multitude d'outils et initiatives proposés.

L'agenda 2016 sera lui aussi marqué par plusieurs événements, potentiellement porteurs des messages et des engagements des collectivités territoriales : MedCOP22, Sommet Climate Chance, Congrès mondial de CGLU, Sommet Habitat III... Cités Unies France entend vous proposer de participer à ces événements, chacun selon sa mesure et intérêt.

### b. Formation et sensibilisation

Fort de notre partenariat avec l'ARENE Ile-de-France, CUF souhaite proposer une formation, permettant aux responsables et élus aux relations internationales de s'approprier les bases du bilan carbone : il s'agira moins d'entrer dans ses composantes techniques que d'en décrypter l'utilité, le concept et les grandes lignes. In fine, il s'agira de créer les conditions d'un dialogue entre services des relations internationales et du développement durable, au sein des collectivités, et des conditions pour développer des projets « climat » dans la coopération décentralisée.

D'autres temps de rencontres sont à l'étude comme un point sur la communication au public autour de projets de coopération dans le champ du climat.

### c. Promouvoir le rapprochement des services développement durable et relations internationales

Le 17 décembre 2015 naissait CICLE – association répondant au joli nom de « **Coopération internationale Climat et Energie** ». Il s'agit là d'un réseau, à l'instar du pS-Eau, qui a vocation à accompagner les porteurs de projets, associatifs et collectivités territoriales, dans leurs projets de coopération, relatif aux domaines de l'énergie et du climat. Cités Unies France est membre du bureau de l'association. Une assemblée générale en mars, plus ouverte, permettra d'en élargir les membres. CICLE a été porté sur les fonds baptismaux par l'ADEME, l'ARENE Ile-de-France, Electriciens sans frontières et le GRET.

Ce réseau se veut être aux services des collectivités engagées en coopération décentralisée.

Pareillement, fort de la dynamique enclenchée par la collaboration entre 15 associations de collectivités territoriales, lors de l'animation de l'agora commune au Grand Palais (dispositif solutions 21), un travail de **rapprochement** a été amorcé entre certains services de **développement durables et de relations internationales** au sein de ces associations. CUF entend poursuivre cette dynamique afin d'aider les collectivités à ce que l'international irrigue les services développement durables, et que ceux-ci alimentent l'international.

## Annexes 1 Divers conférences et évènements auxquels l'équipe de CUF a participé/assisté

### 1) Les évènements tenus par les collectivités ou organisations de collectivités

#### Dispositif Solutions 21

Le dispositif Solutions21 a consisté en la réservation du Grand Palais pendant la COP21 pour mettre en avant les solutions développées par la recherche et par les entreprises, mais aussi des associations et des collectivités territoriales.

Le même dispositif proposait aussi aux plus de 150 acteurs participants d'organiser des conférences, des plateau-TV, de poster leurs solutions en ligne...

- **Présence au stand des collectivités locales au Grand Palais**



Photo : L'entrée du pavillon au Grand Palais

Photo : intervenant d'Herouville, sur le stand avec la permanente de l'AMF

Pour la première fois en France, 15 associations de collectivités territoriales se sont fédérées pour gérer en commun une « agora », espace commun qui a permis de présenter des exemples de politiques territoriales -dont de coopération internationale-, au grand public.



Cités Unies France a choisi de mettre en avant les membres et projets suivants :

- ✓ **Porto Novo ville verte (Cergy Pontoise)** > une expérience qui allie persévérance d'une zone humide, planification urbaine, réflexion sur les voies de circulations dont le transport fluvial, le soutien aux groupements de maraîchers... Une expérience soutenue par l'UICN (Union internationale de conservation de la nature) et l'AFD.
- ✓ **Biodigesteurs au Sénégal (Hérouville Saint Clair)** > ce projet permet d'apporter des réponses adaptées à la taille des concessions dans plusieurs villages, isolés des voies de communication ; les digesteurs permettent de fournir l'énergie nécessaire au chauffage des aliments et de préserver les ressources en bois aux alentours. C'est un des maillons d'un projet qui réfléchit plus largement au recyclage des déchets.
- ✓ **Plan climat intégré territorial de Dakar (Ile-de-France ; Evry Centre Essonne ; ARENE Ile de France)** > cette démarche portant sur plusieurs années a permis de dresser les vulnérabilités de la région de Dakar et de mettre en place la concertation entre les différents acteurs – dont les entreprises – à l'origine des émissions des gaz pour imaginer des solutions ensemble. Plusieurs coopérations décentralisées s'allient aujourd'hui autour d'un programme de formation des élus aux politiques climat, en Afrique de l'Ouest et en France, et plus largement, autour d'enjeux partagés tels que la démocratie participative, le renforcement des capacités...
- ✓ **Ville méditerranéenne post-carbone (Marseille)** > impliquée dans plusieurs coopérations avec des villes du sud de la Méditerranée, Marseille mène un plaidoyer

pour la reconnaissance, auprès de l'Union européenne de la spécificité des villes méditerranéennes. Cela porte notamment sur l'importance de la concertation pour des projets d'aménagements urbains, la plus grande partie de la vie se déroulant dans l'espace public.

- ✓ **Agriculture urbaine à Antananarivo (Région Ile-de-France)** > la ville de Tana a ici impulsé une dynamique de micro-jardins urbains (ex : dans un tonneau) permettant aux familles les plus démunies d'améliorer leur alimentation, d'acquérir éventuellement un revenu d'appoint tout en réduisant les quantités de déchets produites et transportées ; ce dispositif s'étend rapidement grâce à des ONG dans toute l'agglomération.
- ✓ **Sensibiliser au tri ici, gérer les déchets là-bas (Suresnes –Cap haïtien)** > cette démarche permet de rendre très concret la coopération pour les habitants en France autour du problème partagé des déchets : comment les réduire, comment les gérer ? Les enfants à Suresnes (services jeunesse, centres de loisirs) ont été invité à réfléchir à ce qu'ils jettent et une exposition sur le *boss métal* leur a permis de visualiser comment les métaux sont recyclés en objets d'art en Haïti.



Photos : Gauche : Suresnes-sculpture en Boss Metal (Haïti)- sensibilisation à la gestion des déchets. Droite : Présentation du PCTI de Dakar.

Bas : duo Porto Novo – Cergy Pontoise « Porto Novo ville verte ».

- **Dans le cadre du plateau TV mis en place par Solutions COP21, l'Association des Maires de France a coordonné une interview sur l'implication des collectivités territoriales en matière d'enjeux de l'économie circulaire autour des déchets.**

Intervenants :

- Benoît Jourdain, Président du syndicat de traitement des déchets des Vosges, élu à Epinal, vice-président d'AMORCE
- Florence Cresson, Adjointe au maire de Sceaux, représentante de l'AMF
- Jean-Bernard Damiens, vice-président du Conseil régional du Limousin, élu référent climat à Cités Unies France



Les déchets ménagers (40 millions de tonnes) et leurs recyclages sont une petite partie du problème en matière de retraitement puisque les plus gros producteurs de déchets restent les BTP et l'industrie (320 millions à eux deux).

Il est avéré que les collectivités ont une gouvernance et une implication dans le recyclage organisé depuis 40 ans (recyclage du verre). Plusieurs pratiques en matière de gestions des déchets co-existent : le réemploi et la prévention des déchets, le recyclage (modèle vertueux avec des coûts abordables), l'enfouissement et l'incinération (valorisation énergétique).

La loi sur la transition énergétique évoque quatre points engageant directement les collectivités sur l'économie circulaire : promouvoir l'écologie territoriale (dialogue entre acteurs, mutualisation de dépenses), ressources naturelles renouvelables (action de réduire la production des déchets), faciliter le développement de l'économie de partage génératrice de lien social. Globalement, la COP21 est un point de départ pour ce changement de société et les compétences opérationnelles des collectivités sont un atout évident.

Les collectivités s'engagent aussi à l'étranger, via la coopération décentralisée où le sujet des déchets prend beaucoup d'ampleur. Aujourd'hui, le Limousin échange sur le modèle de son plan climat et accompagne celui de son partenaire burkinabè pour la mise en œuvre d'un plan climat où la question des déchets est primordiale. En Afrique 85% des émissions gaz à effet de serre émanent des déchets avec un véritable enjeu climatique, économique (50% des déchets sont compostables et susceptible de créer de l'emploi), social (sanitaire) et environnemental. Le dispositif « 1% déchets » permet, à l'image du « 1% » eau et assainissement (Loi Oudin- Santini) et 1% énergie, d'utiliser jusqu'à 1% du budget dédié aux déchets à des projets de solidarité internationale en ce domaine et ainsi de sensibiliser à l'optimisation des déchets ménagers voire d'en parler comme d'une matière première.

<http://www.dailymotion.com/relevance/user/solutionscop21/search/damiens+cuf/1>

- **Conférence organisée par la FNAU – Fédération nationale des Agences d'urbanisme - « La ville de demain », le 9 décembre au Grand Palais**

Intervenants :

- Frédéric Weisz, maire adjoint de la commune de Dieppe
- Patrice Vergriete, maire de Dunkerque et Président de la Communauté urbaine de Dunkerque
- Christian Traisnel, directeur du CD2E (centre de développement des éco-entreprises) Nord Pas-de-Calais
- Laurent Pandolfi, direction des relations internationales, Région Ile-de-France
- Maryse Gautier, Co-présidente du comité préparatoire d'Habitat III

Après avoir rappelé les avantages de l'action locale, notamment la proximité avec les acteurs économiques et les citoyens, les 4 panélistes ont présenté les actions que leurs collectivités ont entreprises : les éco-quartiers de Dieppe, la révolution industrielle du Nord-Pas-de-Calais, la planification participative du territoire dunkerquois et la politique de mobilité dans la coopération décentralisée de la région Ile-de-France. Enfin Maryse Gautier est revenue sur les enjeux d'Habitat III (octobre 2016, Quito, Equateur) qui bénéficie de l'ouverture faite aux collectivités locales lors de la COP21 mais qui mesure également l'urgence d'une action dans les zones urbaines du fait de leur rôle majeur dans le réchauffement climatique.

- **Conférence Platforma et CCRE « Villes et régions européennes unies contre le changement climatique » le 5 décembre à l'Hôtel de Ville de Paris**

Le samedi 5 décembre s'est tenue la conférence organisée par Platforma et le CCRE sur l'action des gouvernements locaux dans la lutte contre le changement climatique dans le cadre du sommet mondial des élus locaux. Cette conférence thématique a abordé l'expansion de la Convention des Maires au delà des frontières européennes et son intégration depuis le 15 octobre 2015 dans la nouvelle « Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie », qui engage notamment les collectivités à réduire de 40% leurs émissions de CO2 d'ici 2030.

Cette réunion a permis d'exposer certaines solutions de mise en œuvre concrète de plan d'adaptation ou d'atténuation par des élus locaux européens, notamment des villes d'Istanbul, Barcelone, Bologne, Bonn ou encore de l'Etat de Minas Gerais au Brésil. De ces expériences de terrain sont ressortis plusieurs éléments déterminants pour la réussite de ces politiques publiques climatiques : La communication sur la prise en compte du changement climatique dans les politiques locales, le financement, la transversalité de cette politique et la difficulté à trouver des solutions adaptées.

- **Conférence CGLU, commission inclusion sociale « de la COP21 à Habitat III : les gouvernements locaux et les citoyens aux cœur des défis », 5 décembre, stade de France**

Cette conférence a réuni plus de 200 personnes. Des maires et des responsables locaux et régionaux du monde entier étaient présents – parmi lesquels Ada Colau (mairie de Barcelone), Manuela Carmena (mairie de Madrid), Pam McConnell (adjointe à l'équité sociale de Toronto), Fatimetou Mint Abdel Malick (mairie de Teveragh-Zeina, Mauritanie), Jan van Zanen (mairie d'Utrecht, Pays-Bas), Abdoulaye Thimbo (mairie de Pikine, Sénégal), Marcelo Cabrera Palacios (mairie de Cuenca, Équateur) et Gustavo Petro (mairie de Bogotá, Colombie)-, ainsi que des dirigeants de la société civile, comme Dimitrios Roussopoulos ([Centre d'Écologie Urbaine de Montréal](#)), Jordi Borja ([Observatoire des Droits Économiques Sociaux et Culturels](#) de Barcelone), Gustave Massiah (AITEC, [Forum Social Mondial](#)), Lorena Zarate ([Coalition Internationale pour l'Habitat](#)) ou Augusto Barrera (Faculté Latino-Américaine des Sciences Sociales - [FLACSO](#)).

Il a été question de repenser la construction des territoires à l'aune de la justice climatique. Dans ce sens, le droit à la ville a été vu comme pierre angulaire d'une transition écologique qui serait vaine sans justice sociale et spatiale. Les personnes présentes ont partagé sur un pied d'égalité leurs regards sur la transition écologique en lien avec les priorités des agendas locaux, marqués par le besoin de travailler l'inclusion sociale, le développement économique endogène et durable, l'accès aux droits... Le débat a été conçu comme un dialogue avec la société civile, structuré en deux parties : une première sur la relation entre changement climatique et développement urbain, et une deuxième sur des propositions pour des territoires justes, démocratiques et durables. Les propositions communes des maires et la société civile se sont enrichies de la vision des chercheurs. Celles-ci viendront alimenter les propositions en vue du sommet d'Habitat III (Quito, Octobre 2016) (*source de ce paragraphe : commission inclusion sociale de CGLU*)

- **Conseil régional Ile de France, 11 décembre, conférence fondée sur ses coopérations décentralisées**

Dans sa programmation sur son stand, le Conseil régional a consacré la dernière après-midi de la COP21 à la présentation de plusieurs de ses projets de coopération, avec le Mali (Kayes), Madagascar (Antananarivo) et le Sénégal (ex-région de Dakar) qui comportent des actions climat. La présence de partenaires a rendu ces présentations particulièrement vivantes.



Photo : expérience à Madagascar

- **Le Conseil départemental du Val de Marne** a quant à lui mis l'accent lors d'une conférence le même jour, sur sa coopération en matière d'accès à l'eau avec la Palestine.
- **Comité Régional du Tourisme d'Ile de France**, en partenariat avec le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et le cabinet Evea – Présentation des outils de management carbone applicables dans le secteur du tourisme, **11 décembre - Espace génération climat.**

**Un enjeu primordial dans lequel s'est engagé le territoire francilien est de chiffrer et de mesurer les impacts du tourisme en IDF** pour arriver à mieux augmenter les performances environnementales au sein des hébergements et des entreprises de restauration.

Quatre à cinq outils de mesures carbone sont identifiés et des porteurs d'outils internationaux ont ainsi pu témoigner. La région Ile de France a développé l'outil Malice (Evea) sur la gestion environnementale et financière des hébergements franciliens. L'idée était de mieux comprendre les outils existants, apprendre aussi à communiquer sur ces différentes formes de mesure carbone, à l'instar de l'étiquette environnementale.

Egalement, une étude a permis de faire le bilan carbone de l'activité touristique de Paris Ile-de-France, première destination mondiale.

La région, a associé des porteurs d'outil au niveau international afin d'avoir une vision globale des possibilités et des démarches concrètes du monde du tourisme, souvent montré du doigt.

## 2) Autres évènements des partenaires pour le climat et l'action locale

- **La Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales** du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) a organisé la Conférence **"Les collectivités locales s'engagent pour le climat !"** le 5 décembre, « action day » sur l'Espace générations climat



Ce rendez-vous a illustré l'investissement des collectivités locales et de leurs partenaires en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique, en trois volets :

1/ des témoignages de 10 collectivités ayant répondu à l'appel à projet climat 2015, avec des actions au Burkina Faso, en Chine, Maroc, Mexique, Seychelles, Vietnam,

2/ prise de paroles des acteurs de l'action internationale (associatif, réseau d'élus) et enfin,

3/ une structure spécialisée, le réseau

Amorce, en matière de gestion des déchets, qui a présenté le dispositif « 1% déchets ». La voix des jeunes a été entendue lors d'un discours de clôture prononcé par des représentants de la COY, la conférence de la jeunesse (*conference of youth*).

Photos : carte des lauréats, pavillon France ; orateur N Wit, Cités Unies France pendant la conférence

*Pour rappel, l'exposition commune DAECT – Cités Unies France – ARENE Ile-de-France était également présente sur l'Espace génération climat et le pavillon France présentait un certain nombre d'initiatives de coopération décentralisée.*



- **Fédération des parcs naturels régionaux : Conférence sur les pratiques des PNR et Europarc en matière de contribution à la réduction des effets de serre** (Vendredi 11 décembre en Zone Bleue – Pavillon Union Européenne)

Intervenants :

- Dominique LEVEQUE, vice-président de la Fédération des Parcs naturels de France
- Ignace SCHOPS, président à la Fédération des Parcs naturels et Aires protégées d'Europe / EUROPARC

Accompagnateurs :

- Jean-Louis JOSEPH, Président / FPNRF
- Michaël WEBER, 1er Vice-Président / FPNRF

- Pierre WEICK, Directeur / FPNRF
- Philippe MOUTET, Chargé de mission Energie Climat / FPNRF
- Katy MONIER, Chargée de mission International / FPNRF

La Fédération des PNR est un réseau français de 51 Parcs naturels régionaux qui aura 50 ans en 2017.

Le parc naturel régional français, répons à une démarche particulière "la charte, un projet et un contrat de territoire", "un projet concerté et intégré de développement durable de territoires ruraux d'exception". L'action et les engagements des PNR en matière d'énergie-climat (stratégies territoriales et actions), ont été illustrés par un recueil COP21 de 51 initiatives des Parcs en faveur du climat (agriculture, biodiversité, éducation, aménagement – architecture – paysage, tourisme durable, adaptation et gestion des risques etc.)

Le PNR est tant un modèle qu'une démarche qui attirent fortement à l'étranger. Des exemples de coopérations existantes et potentielles de coopération en faveur d'enjeux climatiques ont été présentées.

- **UICN – side-event autour des infrastructures vertes, 2 décembre**

Lors de cet événement, l'UICN a présenté trois exemples de projets développés par des collectivités africaines en matière d'infrastructures vertes. Parmi ceux-ci, le projet « Porto Novo ville verte » actuellement développé avec le concours du Fonds français pour l'environnement mondial et l'AFD, et avec l'appui de la coopération décentralisée de Cergy Pontoise et du Grand Lyon (cf. supra, Grand Palais).

- **CODATU - Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transports Urbains et Périurbains – side-event présentant « Mobilize your city », 8 décembre**

Au rythme de la croissance urbaine actuelle, 66% de la population mondiale vivra en ville en 2050. Sachant que 23% des GES sont liés aux transports, ces émissions pourraient augmenter de 140%, dont 90% dans les pays en développement. C'est pourquoi la CODATU a lancé lors de la COP21 le programme « Mobilize your city ». Il vise à accompagner d'ici 2020 une 100aine de villes d'ici 2020 qui s'engagent, par des plans de transports urbains durables, à diminuer leurs émissions de GES de 50 à 75%. Le programme offre des moyens d'accompagnement techniques et financiers pour la mise en œuvre de ces plans. Le cas de la métropole d'Agadir a permis de souligner l'intérêt d'être accompagné par une coopération décentralisée (Nantes) pour réfléchir à son système de mobilité durable.

Plus d'information sur le site de la CODATU en français :

<http://www.codatu.org/actualites/mobiliseyourcity-official-launch-during-the-transport-focus-at-cop21-2/>

- **Conférence organisée par l'ADEME le 9 décembre autour de l'accès universel à l'énergie**

La conférence a mis l'accent sur les projets soutenus par l'ADEME en Afrique de l'ouest : des projets d'accès à l'énergie, en développant des mix énergétiques adaptés, le soutien à des systèmes d'accès aux financements permettant le développement d'énergies renouvelables localement, le soutien à de la formation, en particulier le soutien au réseau des agences

d'électrification rurale en Afrique qui vise, lui, à promouvoir le raccordement au réseau électrique des localités rurales. Plus d'informations sur le club ER : [www.club-er.org/](http://www.club-er.org/)

- **Electriciens Sans Frontières – Table Ronde du 2 décembre sur « Energie et eau : « deux vecteurs complémentaires de développement et d'adaptation au changement climatique ».**

*Dans de nombreuses régions rurales du monde, l'accès pérenne à une eau de qualité est un enjeu majeur de sécurité alimentaire et de santé publique. Pour des populations déjà touchées par la pauvreté, le réchauffement climatique a un impact dévastateur sur cette ressource avec des conséquences sur l'activité agricole et les conditions d'hygiène. Or, permettre aux populations des zones rurales d'accéder durablement à une ressource vitale nécessite néanmoins d'aller puiser l'eau dans des nappes de plus en plus profondes et cela ne peut se faire sans énergie.*

Bertrand Gallet, directeur général de Cités Unies France est intervenu au côté des représentants du GRET, de l'ONG Eau Vive, de l'association malgache CITE, du World Water Council et du pS-Eau. Il a rappelé les atouts de l'action internationale des collectivités dans la lutte contre le réchauffement climatique : planification et transfert de compétences, appui aux services publics et urbains, financements etc. Il est également revenu sur le 1% énergie mis en place en 2006 avec l'amendement de la loi Oudin-Santini, qui est encore largement sous-exploité et qui vient pour le moment principalement en appui aux actions déjà en cours des syndicats départementaux d'électrification.



Photo : Carte d'électriciens sans frontières des inégalités d'accès à l'électricité

- **Conseil de l'Europe : Conférence « Citoyens et collectivités locales : même agenda », 9 décembre**

Cette conférence a mobilisé parmi d'autres des élus français du réseau des Villes santé en Europe. Elle a mis en évidence que parler du climat par l'entrée « bien être des populations » et a tiré le fil entre la réintroduction de la nature en ville, la participation citoyenne, la cohésion sociale, la sécurité alimentaire,... il a été plus question d'émulation que de compétition entre les villes et des élus comme cible indispensable de formations.

- **Conférence Coordination SUD « liens et transversalité entre agenda climat et ODD – objectifs du développement durable », 8 décembre**

Cette conférence visait à réaffirmer l'unité de l'agenda mondial : ne pas opposer développement et climat. Après avoir réaffirmé que les plus vulnérables sur notre planète cumulent pauvreté et risques liés aux changements climatiques, il a été aussi rappelé que tant la COP21 que les ODD fixent désormais un cadre universel : défini par tous, s'adressant à tous. Les défis sont importants : devoir penser le progrès autrement que par le PIB et de ne laisser personne de côté. L'élargissement des questions environnementales aux questions économiques et sociales depuis Rio implique de penser « coalitions », global. Les besoins en financements sont énormes.

Une partie des débats porte sur l'agriculture, à la fois contributrice et solution possible au changement climatique. Il a été question de la révision nécessaire du système alimentaire, de l'accaparement des terres, de la dégradation des sols (un fonds contre cette dégradation a été lancé pendant la COP21) et de l'attention à porter aux « fausses solutions ».

## **Annexe 2 : Glossaire de la COP21**

### **Glossaire**

#### **350.org**

350.org est une organisation implantée mondialement, fondée en 2009 aux Etats Unis, qui doit son nom au taux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère qu'il faudrait atteindre pour éviter des chamboulements climatiques majeurs. L'organisation est un mouvement citoyen se consacrant avant tout à la sensibilisation et la mobilisation des citoyens dans le monde de l'urgence climatique à travers des actions publiques à grandes échelles.

Ce mouvement est désormais présent dans 188 pays et géré par un réseau mondial : <http://350.org/fr/> Son financement provient de fondations et dons privés.

#### **Accord de Paris**

L'Accord de Paris est composé de l'Accord lui-même qui prendra effet en 2020, des Contributions nationales volontaires de chaque Etat (INDC en anglais), du Fonds Verts pour le climat et enfin de l'Agenda des solutions.

L'Accord lui-même est un texte de 40 pages dans sa version française, qui est destiné à être ratifié par les Etats présents lors de la COP21 par au moins 55% des Etats représentant au moins 55% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Sa valeur juridique est relative. S'il est plus contraignant qu'une simple déclaration onusienne et bénéficie à cet égard de la valeur d'un traité international, il ne prévoit aucun mécanisme de sanctions ou de mesures pour obliger les Etats à tenir leurs engagements.

#### **Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**

Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il assiste, via ses capacités d'expertise, les entreprises, collectivités locales, administrations, sensibilise le grand public et participe au financement de projets relatifs à la réduction des impacts environnementaux (air, bruit, climat, déchet, énergie, sols, etc.).

#### **Agenda des solutions ou Lima Paris Action Plan (LPAA)**

Le LPAA est une action conjointe des présidences péruvienne (COP20, 2014) et française (COP21, 2015) pour impulser et suivre des initiatives tout au long de l'année 2015 et au-delà. L'objectif principal est la mise en valeur des actions des acteurs non étatiques au sein des négociations à Paris, afin d'amplifier les mouvements en faveur du climat à tous les niveaux dans le monde entier, et crédibiliser les engagements pris par les Etats en montrant qu'ils s'appuient sur les différents acteurs économiques et sociaux.

Ce suivi a notamment pris la forme d'un Agenda des solutions, qui est la grande nouveauté de cette COP21. Cet agenda a pour objectif de capitaliser et donner de la visibilité aux initiatives concrètes prises par des acteurs et surtout des « coalitions d'acteurs », étatiques et non étatiques : villes, régions, entreprises, organismes financiers, ONG, associations, etc.

Pour comptabiliser les initiatives non gouvernementales, cet agenda s'appuie sur le portail NAZCA (voir définition plus bas).

Un enjeu post-COP21 est de mettre en place une gouvernance de cet Agenda positif afin de le pérenniser tout en restant inclusif, ouvert et transparent.

## Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies IdF (ARENE)

Organisme associé au Conseil régional d'Ile-de-France, créée en 1994. Sa mission est de sensibiliser aux questions environnementales, de diffuser les bonnes pratiques, de faire connaître des méthodes de référence et d'accompagner les collectivités franciliennes dans leurs politiques énergie et climat. L'ARENE a développé en son sein une unité « solidarité internationale ».

## Alternatiba

Alternatiba est un mouvement citoyen et désormais européen, lancé en 2013 qui vise à valoriser les initiatives locales alternatives à la crise économique, sociale et écologique, en proposant des modèles économiques de production différents et novateurs. Pour faire connaître ces solutions au changement climatique des « Villages des alternatives » sont organisés, le premier a réuni 12.000 personnes à Bayonne, en 2013.

L'intérêt de cette dynamique et la sensibilisation d'un plus large public allant bien au delà des militants en valorisant des solutions mises en place dans des secteurs d'activité très variés : énergie, agriculture, petits commerces, finance et assurance, produits de consommations courants (soins, cosmétiques etc.), divertissements, etc.

## C40 – Cities Climate Leadership Group

C40 est un réseau de mégapoles dans le monde, aujourd'hui au nombre de 83 dont Paris, qui vise à faciliter le dialogue entre elles et avec les gouvernements. Elles peuvent échanger sur leurs expériences et leurs difficultés autour de 7 réseaux thématiques ou forums : L'adaptation et l'eau ; l'énergie ; la finance et le développement économique ; la planification ; la gestion des déchets solides ; communautés durables ; transports (<http://www.c40.org/networks>)

Lors de la COP21, le C40 a lancé C40 Cities Finance Facility pour donner un élan financier aux projets d'infrastructures durables et leur permettre un passage à l'échelle sur les marchés réguliers, et diffuser des bonnes pratiques à l'ensemble du réseau C40.

## Carbone Cities climate registry- registre carbone : un premier instrument mondial

Lancé par CGLU et ICLEI lors du Sommet des maires pour le climat, en novembre 2010 à Mexico, ce mécanisme se veut être l'instrument des collectivités régionales et locales pour mesurer de manière transparente et régulière leurs engagements pour le climat. Les collectivités qui y souscrivent consentent à soumettre régulièrement un rapport sur leurs actions d'adaptation, d'atténuation ou de réduction des GES.

Elles s'engagent à mettre à disposition leurs documents officiels pour contribuer à l'effort collectif de réduction des GES.

Le *Carbonn Registry* a ainsi d'abord été lancé sous la forme **du Pacte de Mexico** aussi appelé « Global Cities Convent on Climate ».

Le Carbonn Registry est un des instruments sous lequel les collectivités peuvent renseigner leurs engagements sur la plateforme NAZCA.

Toute information : <http://carbonn.org/>

## Coalition Climat 21

Le Réseau Action Climat (RAC), le Centre de Recherche et d'information pour le développement (CRID) et Attac lancent cette Coalition en 2014 qui rassemble aujourd'hui plus de 130 organisations de la société civile. Elle vise à mobiliser la société civile comme véritable acteur et facteur de changement et de justice climatique, au-delà des interventions de certains de ses membres sur les négociations.

La Coalition a permis notamment de grands rassemblements avant et après la COP21, par exemple celui sur le Champ de mars, le 12 décembre. Elle a organisé la Zone d'Action pour le Climat au 104 à Paris du 6 au 10 décembre, ainsi que le Sommet citoyen pour le climat à Montreuil le 5 et 6 décembre derniers.

Elle est financée en partie par l'ADEME, le Ministère de l'écologie et du développement durable, et par la mairie de Paris.

Pour plus d'information : <http://coalitionclimat21.org/fr/contenu/evenements-et-mobilisations-0>

### **Convention des maires (*Convenant of Mayors*)**

---

La Convention des Maires est le principal outil et mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour améliorer l'efficacité énergétique et augmenter l'usage des sources d'énergies renouvelables sur leurs territoires.

Les signataires de la Convention visent à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 20 % d'ici 2020.

Lancé initialement par la Commission européenne, la Convention compte aujourd'hui plus de 6400 signataires.

Pour signer la convention, il faut une décision du conseil municipal/exécutif et renseigner un formulaire en ligne, remplir un Plan d'action en faveur de l'énergie durable et produire un rapport de mise en œuvre tous les deux ans.

La Convention des maire s'est élargie au 15 novembre 2015 que ce soit dans ses thématiques traités (désormais : adaptation et atténuation), que sa géographie (internationalisation) et ses objectifs rendus plus ambitieux, à l'horizon 2030 (-40% GES par rapport à 1990).

Toute information : [http://www.conventiondesmaires.eu/index\\_fr.html](http://www.conventiondesmaires.eu/index_fr.html)

### **Compact of Mayors**

---

Lancé en septembre 2014 lors du sommet des Nations Unies pour le climat, le C40, ICLEI et CGLU, ce dernier recense les actions des villes pour réduire leurs GES, selon des règles claires, transparentes et uniformes. Les actions prises concernent l'adaptation ou l'atténuation. Chaque collectivité s'engage dans un processus comprenant : ses engagements, son bilan, ses cibles & objectifs puis son plan d'action.

Toute information : <http://www.compactofmayors.org/history/>

Lancée au même moment, une initiative semblable The Compact of States and Regions réunissant aujourd'hui 44 Etats et régions dans 18 pays différents qui s'engagent à faire l'inventaire de leurs émissions et à fournir une évaluation de leurs progrès chaque année après avoir défini des objectifs de réductions précis et planifiés.

### **Fonds Vert pour le climat**

---

Le Fonds vert pour le climat est un mécanisme de transfert financier pour financer des projets d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement et ainsi leur permettre de prendre les mesures nécessaires pour remplir leurs engagements nationaux.

L'instauration de ce Fonds a été décidée lors de la COP15 en 2009 à Copenhague où les Etats se sont engagés à y verser 100 milliards de dollars par an à partir de 2020. Ils se sont également accordés lors de la COP21 à Paris pour faire de ses 100 milliards un seuil plancher qui devrait augmenter rapidement dans les décennies à venir, tout en rappelant qu'il n'est pas le seul canal de financement.

Il est composé d'un Conseil d'administration de 24 membres nommés pour 3 ans, composé à égalité de pays riches et pays en développement. 8 projets ont déjà été retenus dont la liste se

trouve à l'adresse suivante : <http://www.cop21.gouv.fr/les-huit-premiers-projets-finances-par-le-fonds-vert-pour-le-climat/>

### **International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI)**

---

ICLEI est une organisation internationale de gouvernements locaux engagés dans le développement durable. Elle a été fondée en 1990 et compte aujourd'hui plus de 1200 villes, régions et associations dans 84 pays.

L'organisation a pour but d'appuyer les gouvernements locaux dans la formulation de politiques durables dans tous les secteurs urbains : ressources, transport, résilience, biodiversité et écosystèmes urbains, villes intelligentes, santé etc.

Le siège de l'organisation se trouve à Bonn en Allemagne, et elle dispose de 7 bureaux régionaux à travers le monde.

Pour plus d'information : <http://www.iclei.org>

### **INDC – intended nationally determined contributions – contributions nationales volontaires**

---

Il s'agit des efforts nationaux envisagés dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique, en termes d'adaptation et d'atténuation. Ces engagements sont volontaires et doivent obligatoirement être rendus publics. Ils doivent être revus tous les 5 ans à la hausse. Ces INDC sont un des 4 piliers de l'Accord de Paris, et ne sont pas juridiquement contraignants. C'est une nouveauté introduite lors de la COP21.

### **La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (International Platform on Biodiversity and Ecosystem Services IPBES)**

---

IPBES est le pendant du GIEC pour la biodiversité et les services écosystémiques. C'est un réseau international de scientifiques et responsables politiques créé en avril 2012. De même que le GIEC, ce réseau est destiné à éclairer les politiques et législateurs en prenant en compte toutes les connaissances pertinentes sur la biodiversité mondiale et les services rendus par l'environnement ou les espèces animales. Il vise aussi à intégrer les savoirs locaux et autochtones qui se révèlent précieux pour adapter nos sociétés contemporaines aux changements climatiques à venir.

### **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

---

Un PCAET, anciennement PCET, cherche à intégrer différentes politiques territoriales afin de favoriser un développement bas carbone, d'améliorer la qualité de l'air et s'adapter au changement climatique (atténuation et adaptation). En France il est obligatoire pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

L'ADEME a mis en place un centre de ressources et un observatoire national sur les PCAET accessible en ligne à l'adresse suivante : [www.pcet-ademe.fr](http://www.pcet-ademe.fr).

L'expertise développée par les collectivités françaises dans la formulation de politiques climatiques a permis de reproduire l'expérience dans le cadre de la coopération décentralisée. L'un des exemples les plus notoires est le Plan Climat Territorial Intégré (PCTI) de la région de Dakar en coopération avec la région Ile-de-France. Ce plan élaboré par une équipe composée de techniciens sénégalais et français a permis d'évaluer les impacts du changement climatique (vulnérabilités ; bilan carbone) et de proposer des stratégies d'adaptation déclinées à toutes les collectivités de la région de Dakar. La coopération sur le Plan Climat Energie de l'Etat du Minas Gérais au Brésil avec la région Nord Pas-de-Calais, deux régions dont le développement reposait

par le passé largement sur le secteur minier, démontre également le succès et la pertinence de la coopération décentralisée en matière de transition énergétique et d'adaptation des territoires.

### **Principe des responsabilités commune mais différenciée**

---

Ce principe postule une reconnaissance de la responsabilité historique des pays industrialisés dans la problématique climatique et d'un droit au développement des pays du Sud. Il part d'un constant d'inégalités entre Etats : l'une portant sur les moyens financiers disponibles dans chacun d'eux, et l'autre sur leur responsabilité.

L'Accord de Paris abandonne le principe qui prévalait dans le Protocole de Kyoto, c'est-à-dire la différenciation entre les pays industrialisés qui ont une obligation renforcée de fournir des ressources financières et faciliter le transfert de technologie et qui s'étaient engagé à réduire leurs émissions de 20%. Désormais l'Accord qui entrera en vigueur en 2020 sera universel : les efforts sont à fournir par tous, mais le Fonds vert sera principalement alimenté par les pays riches.

### **NAZCA, Zone des Acteurs Non-étatiques pour l'Action pour le Climat : alimenter l'agenda positif issu du Lima Paris Action Agenda (LPAA)**

---

La **plateforme NAZCA** est un portail mis en place par les présidences péruvienne (COP20) et française (COP21), en décembre 2014, pour « catalyser l'action des secteurs public et privé sur le changement climatique avant et après 2020, lorsque l'accord climatique universel de Paris entrera en vigueur. »

Il recense des initiatives, du secteur privé et public (entreprises, collectivités territoriales, investisseurs). Les collectivités peuvent y indiquer leurs engagements selon plusieurs items (financement, ville durable, efficacité énergétique, énergies renouvelables, utilisation de la terre, résilience,...). Un panel de représentants de la CCNUCC, de la France, du Pérou et de l'Assemblée générale des Nations Unies vérifie ces projets selon une douzaine de critères et les comptabilise au titre du Plan d'Action Lima - Paris (**LPAA**).

L'idée est ainsi de dire que les engagements des seuls Etats ne suffira pas à préserver le climat, il faut aussi que les autres acteurs, « non parties » à la convention sur les changements climatiques, agissent.

Toute information : <http://climateaction.unfccc.int/>

### **CCNUCC / UNFCCC – Convention des Nations Unies sur le Changement climatique**

---

C'est l'une des trois conventions adoptées au sommet de la terre, à Rio, en 1992. C'est sous son égide que l'accord de Paris a été adopté le 12 décembre. C'est les Etats « parties à cette convention » qui se réunissent en « conférences », en règle généralement une fois par an : ce sont les COP.

Les deux autres conventions sont la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (UNCCD). Depuis 2001 un groupe de liaison tente de favoriser la synergie entre ces 3 conventions (partage de connaissances, plan de travail commun etc.) et donc une meilleure intégration des textes internationaux en matière de climat.



## LES SERVICES PUBLICS URBAINS DU GRAND PARIS

SYCTOM  
L'agence métropolitaine des déchets ménagers  
Metropolitan agency for household waste  
La agence métropolitaine des déchets urbains

Le Syctom traite et valorise chaque année 2,2 millions de tonnes de déchets ménagers du territoire le plus dense et le plus peuplé de France, au service quotidien de 6 millions d'habitants. Il s'inscrit dans une logique éco-citoyenne et recycle plus, valorise les déchets, produit des énergies vertes et renouvelables et professe que les déchets ultime...

Each year, Syctom processes and recycles 2.2 million tonnes of household waste sent from the district and metropolis of Paris, serving 6 million inhabitants every day. It is part of a eco-citizen approach: recycle more, valorize the waste, produce green and renewable energy and lastly only unavoidable waste.

El Syctom trata y valoriza cada año 2,2 millones de toneladas de residuos urbanos del territorio más denso y poblado de Francia, prestando servicio diario a 6 millones de habitantes. Responde así una lógica ecológica y recicla más, valoriza los residuos orgánicos, produce energías verdes y renovables, y contribuye al medio ambiente.

1 tonne de déchets ménagers envoyés à la déchetterie est équivalente à 100 kg de CO<sub>2</sub> en plus.  
1 tonne of household waste sent to the rubbish tip is equivalent to 100 kg of CO<sub>2</sub> equivalent more.  
1 tonne de déchets ménagers envoyés à la déchetterie est équivalente à 100 kg de CO<sub>2</sub> en plus.

30% of waste is recycled in the metropolis.

300000 tonnes of household waste are recycled in the metropolis.

